ART. 6 BIS N° 249

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉ	ÉRER L'ÉGAI	LITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNEL	LE - (N° 4143)
Commission			
Gouvernement			
Adopté		•	
		AMENDEMENT	N º 249
		présenté par Mme Rixain	
		ARTICLE 6 BIS	
À l'alinéa 3, subs	stituer au mot	:	
« désagrégés »,			
le mot :			
« répartis ».			
		EXPOSÉ SOMMAIRE	

Rédactionnel.